



*Dépêche 11/03*

**Versement de la prime de carénage : du nouveau !**

A la suite du groupe de travail sur les formations maritimes, où la CFDT avait dénoncé les trop longs délais (plus d'un an) après lesquels les agents percevaient les primes de carénage, le sous directeur de la sous direction A vient de nous adresser la lettre suivante :

*« Comme suite à la demande formulée au cours du groupe de travail sur les formations maritimes du 7 mars 2003, je vous informe que la prime de carénage sera désormais versée en même temps que l'ISM et le SRB, au début du trimestre suivant la réalisation des opérations de carénage ... ».*

Paris, le 27 mars 2003

